DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 novembre 2016

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire de la Régie par intérim
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3980-2016.
Cause tarifaire 2017-2018 d'Hydro-Québec Distribution.
Demande de délai de dépôt de la preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Monsieur le secrétaire par intérim,

SÉ-AQLPA informent la Régie être en cours de finalisation de leur preuve sur les trois sujets qui leur ont autorisés par la décision procédurale D-2016-135. Malgré tous nos efforts, il ne nous est pas possible de déposer cette preuve pour midi aujourd'hui, mais celle-ci pourra l'être d'ici 16h00 aujourd'hui. Nous demandons respectueusement à la Régie de nous accorder ce bref délai additionnel.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dminique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ.